

8. CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

PROJET ÉOLIEN DE LUPSAULT (16)

COMMUNE DE LUPSAULT

MAI 2021



PE DE LUPSAULT
188 RUE MAURICE BEJART – CS 57392 - 34184 MONTPELLIER CEDEX 4 – FRANCE
TEL. 04 67 40 74 00 - www.groupevaleco.com
SARL AU CAPITAL DE 500€- RCS MONTPELLIER 878 552 959- SIRET N° 878 552 959 00016

Identité du Maître d'Ouvrage :

PE DE LUPSAULT

SARL – Société de Valeco / EnBW

SIREN : 878 552 959

SIRET : 878 552 959 00016

188 rue Maurice Béjart

34184 MONTPELLIER

Table des matières

1. CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES ET GARANTIES FINANCIÈRES	6
1.1. Contexte réglementaire	7
1.2. Expérience du Groupe Valeco	7
1.3. Capacités techniques.....	9
1.3.1. Moyens techniques et humains	9
1.3.2. Opérations d'exploitation (hors maintenance aérogénérateurs)	9
1.3.3. Opérations de maintenance aérogénérateurs.....	10
1.3.4. Descriptions des opérateurs d'exploitation maintenance.....	10
1.4. Capacités financières	12
1.5. Garanties financières	13
2. ANNEXES	14
2.1. Plan d'affaire prévisionnel	15
2.2. Lettre d'intention de financement EnBW	16
2.3. Lettre d'honorabilité d'un organisme financier	17
2.4. Lettres d'intention de garanties financières.....	18
2.5. Bilan comptable des 3 dernières années	19
2.6. principaux resultats du groupe enbw.....	23

Table des illustrations

Illustration 1 : Organigramme du Groupe Valeco	7
Illustration 2 : Conduite opérationnelle des installations de production au sein du Centre d'Exploitation de Barhöft.....	100

Table des tableaux

Tableau 1 : Résultats financier de Valeco SAS.....	12
--	----

Table des figures

Figure 1 : Puissance en exploitation et sa répartition depuis 2012.....	7
Figure 2 : Évolution des effectifs Valeco depuis 2007.....	9
Figure 3 : Capitaux propres de Valeco sur les 7 derniers exercices	12

1. CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES ET GARANTIES FINANCIÈRES

Article R181-13 du code de l'environnement :

« Dans le cadre d'une installation Classée pour la Protection de l'Environnement, le Dossier d'Autorisation Environnementale est complété par :

- Une description des capacités techniques et financières mentionnées à l'article L. 181-27 dont le pétitionnaire dispose, ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir. Dans ce dernier cas, l'exploitant adresse au préfet les éléments justifiant la constitution effective des capacités techniques et financières au plus tard à la mise en service de l'installation ;
- Les modalités des garanties financières exigées à l'article L. 516-1, notamment leur nature, leur montant et les délais de leur constitution, s'il s'agit d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent soumise à autorisation »

1.1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le décret n°2011-985 du 23 août 2011, pris pour l'application de l'article L.553-3 du Code de l'Environnement, a pour objet de définir les conditions de constitution et de mobilisation des garanties financières, et de préciser les modalités de cessation d'activité d'un site regroupant des éoliennes, ainsi que l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, modifié par l'arrêté du 22 juin 2020., pris en application du II de l'article L. 515-101.

La législation des installations classées prévoit que la délivrance de l'autorisation « prend en compte les capacités techniques et financières dont dispose le demandeur, à même de lui permettre de conduire son projet dans le respect des intérêts visés à l'article L.511-1 et d'être en mesure de satisfaire aux obligations de l'article L. 512-6-1 lors de la cessation d'activité ». Il convient de préciser que l'industrie éolienne présente un certain nombre de spécificités (grande homogénéité des parcs éoliens quant à leurs caractéristiques techniques et leur économie générale mais une hétérogénéité relative des acteurs économiques) qui doivent être prises en compte dans l'établissement des capacités techniques et financières.

Par ailleurs, la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, prévoit que la mise en service des éoliennes soumises à autorisation est subordonnée à la constitution, par l'exploitant, de garanties financières. Le démantèlement et la remise en état du site, dès qu'il est mis fin à son exploitation, sont également de sa responsabilité (ou de celle de la société mère en cas de défaillance).

La mention des capacités techniques et financières sert à démontrer que l'exploitant, la société PE de Lupsault (Valeco), possède les matériels, les compétences humaines et les moyens financiers pour faire fonctionner selon les règles de l'art, le parc éolien sur la commune de Lupsault, objet du présent dossier.

1.2. EXPERIENCE DU GROUPE VALECO

Valeco est spécialisé dans l'étude, la réalisation et l'exploitation d'unités de production d'énergie (parcs éoliens, centrales solaires photovoltaïques, etc.) et dispose aujourd'hui d'un parc de puissance installée de 427 mégawatts pour l'éolien onshore et de 106 mégawatts pour le photovoltaïque

Le Groupe Valeco a mis en service plus de 427MW de parcs éoliens, soit 184 aérogénérateurs [à mettre à jour], depuis 2001 dont les plus anciennes ont été mises en service en 1999.

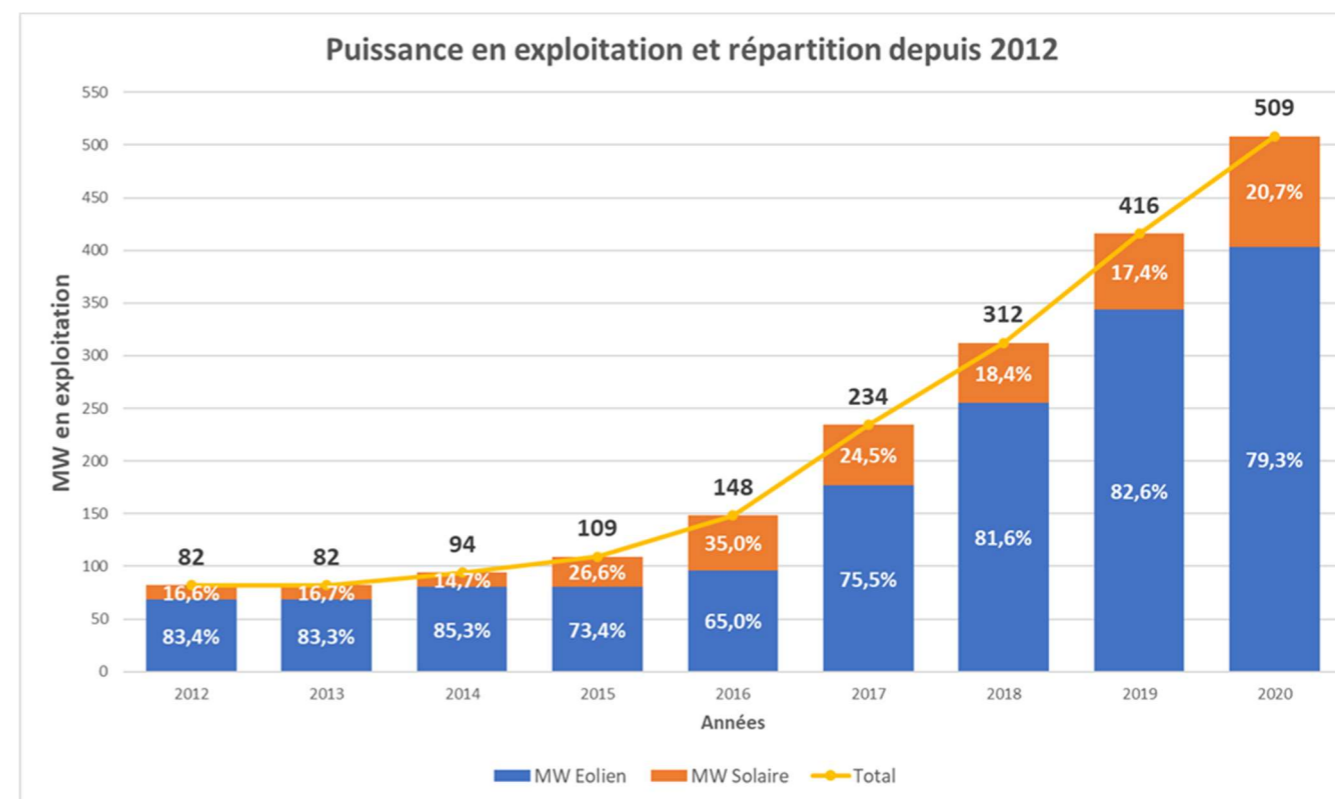


Figure 1 : Puissance en exploitation et sa répartition depuis 2012

Valeco est une société montpelliéraine détenue à 100% par EnBW Energie Baden-Württemberg AG, troisième énergéticien allemand, et regroupe depuis de nombreuses années plusieurs sociétés d'exploitation d'unités de production d'énergie, chaque centrale disposant de sa propre structure exclusivement dédiée à l'exploitation et à la maintenance des installations, selon le diagramme présenté ci-après.



(*) Au travers de sa holding EnBW France GmbH

(**) Au travers de sa holding EnBW Wind Onshore Instandhaltungs GmbH

Illustration 1 : Organigramme du Groupe Valeco

Parc éoliens, quelques références



Parc éolien de TUCHAN
 Département : Aude (11)
 Puissance électrique : 11,7MW
 18 éoliennes
 Mise en service : 2001 – 2002 – 2009

Pôle éolien des MONTS DE LACAUNE
 Département : Tarn (81), Aveyron (12)
 Puissance électrique : 74 MW
 31 éoliennes, 6 parcs
 Mise en service : 2006 – 2008 – 2011



Parc éolien de CHAMPS PERDUS
 Département : Somme (80)
 Puissance électrique : 12 MW
 4 éoliennes
 Mise en service : 2014

Parc éolien de FENOUILLEDES :
 Département : Pyrénées Orientales (66)
 Puissance électrique : 23,5MW
 10 éoliennes
 Mise en service : novembre 2018



Parc de BEL AIR
 Département : Charente-Maritime (17)
 Puissance électrique : 19,8MW
 9 éoliennes
 Mise en service : 2020

Centrales photovoltaïques, quelques références :



Centrale Solaire de LUNEL
 Département : Hérault (34)
 Puissance électrique : 500kWc
 Mise en service : Septembre 2008

Centrale Solaire du SYCALA
 Département : Lot (46)
 Puissance électrique : 8 000kWc
 Mise en service : Juin 2011



Centrale Solaire de CONDOM
 Département : Gers (32)
 Puissance électrique : 10 000 kWc
 Mise en service : Mars 2013

Centrale Solaire de DECAZEVILLE
 Département de l'Aveyron (12)
 Puissance électrique : 11 400 kWc
 Mise en service : 2017



Centrale Solaire d'EXIDEUIL
 Département : Charente (16)
 Puissance électrique : 9600 kWc
 Mise en service : Décembre 2020

1.3. CAPACITES TECHNIQUES

1.3.1. Moyens techniques et humains

Tous les collaborateurs du groupe disposent du matériel nécessaire à la bonne réalisation de leurs tâches. Le matériel mis à disposition de l'ensemble des salariés est adapté à chaque corps de métier de l'entreprise. Ce matériel est en constante évolution et est sans cesse mis à jour pour répondre aux besoins de la société.

Valeco est connecté à l'ensemble de ses installations par le biais de serveurs performants lui permettant de suivre 24/7 sa production et d'assurer la maintenance dans les plus brefs délais.

De plus, l'entreprise dispose également d'une flotte de véhicules disponibles à tout moment pour les déplacements sur site et pour rencontrer ses partenaires.

Depuis 2014, l'effectif n'a cessé d'augmenter jusqu'à compter aujourd'hui près de 200 personnes.

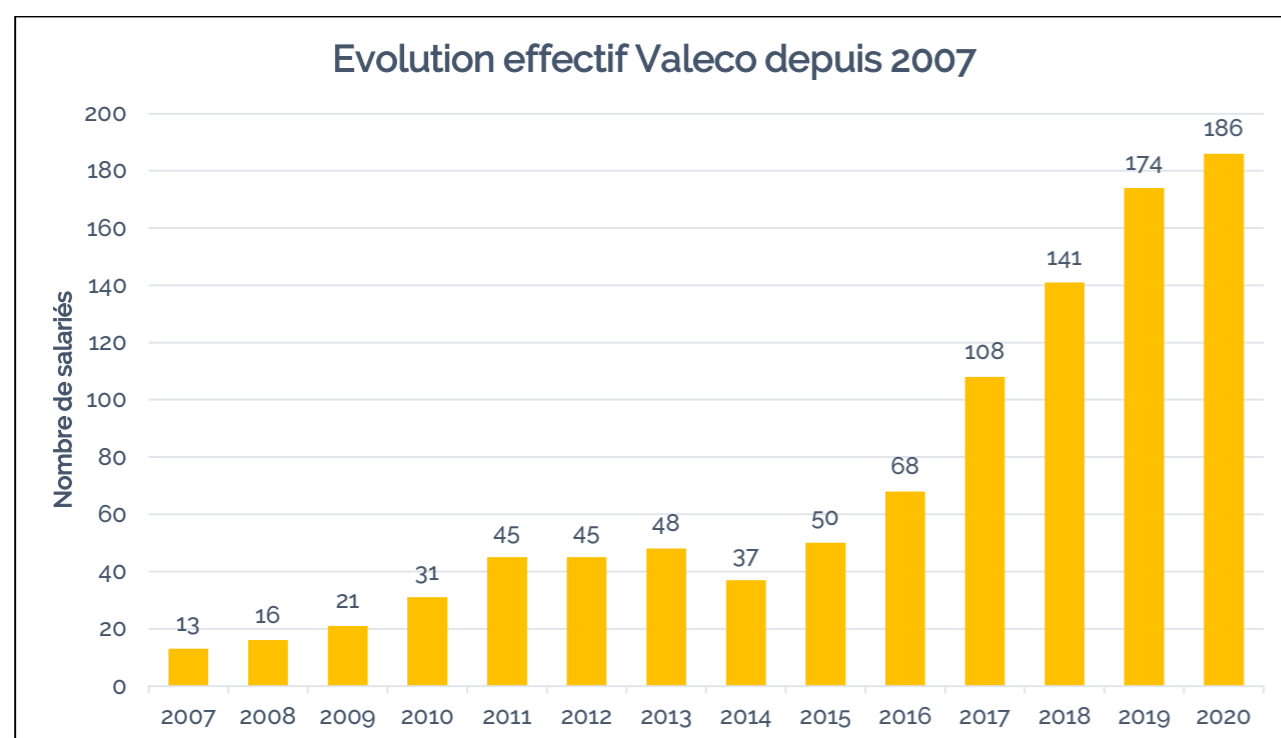


Figure 2 : Évolution des effectifs Valeco depuis 2007

1.3.2. Opérations d'exploitation (hors maintenance aérogénérateurs)

Le pétitionnaire, PE de Lupsault a confié les opérations d'exploitation (hors maintenance aérogénérateurs) à un exploitant délégué spécialisé dans les opérations de sites de production d'énergie.

Il s'agit ici de la société Valeco qui a, par ailleurs, en charge l'exploitation de l'ensemble des centrales électriques de la société.

Les capacités techniques de Valeco sont principalement justifiées par son expérience acquise et son savoir-faire démontré dans les domaines de la production d'énergie.

Une partie des salariés de Valeco (techniciens et ingénieurs) est spécialement formée à l'exploitation et à la maintenance des aérogénérateurs et suivent régulièrement des formations de remise à niveau et possèdent les habilitations suivantes : au travail en suspension sur éolienne, aux travaux sur du matériel électrique de tension 20 kV, de haute tension HTA et basse tension BT, aux consignations BC/HC.

Les équipes du service du suivi technique et des opérations de maintenances interviennent tout au long de l'année sur la totalité des unités de production électrique Valeco.

Elles sont notamment chargées de :

- veiller au bon déroulement des vérifications de maintenance,
- garantir le bon état des équipements en vue de leur pérennité et de leur bonne production,
- vérifier les bonnes performances de l'installation et à en faire état par des rapports mensuels,
- assurer le suivi de production 24 h / 24 h ainsi que la vente de l'énergie produite,
- programmer et réaliser les actions de maintenance préventives des équipements,
- répondre aux alarmes de défaut de l'installation et accomplir la maintenance corrective,
- veiller au bon état du terrain notamment son enherbement et débroussaillage.

Valeco assure un suivi permanent en ayant recours à l'astreinte de certains salariés. Les équipements de suivi permettent un relevé en temps réel de chacune des machines des parcs et de chaque poste électrique qui lui sont raccordés, tout en permettant de procéder à tout moment à des manœuvres télécommandées. Il permet ainsi de renforcer la sécurité des installations, d'améliorer les délais d'intervention, d'analyser les données machines afin de prévoir des actions de maintenance correctives ou préventives.

En complément les actifs éoliens et photovoltaïques de Valeco seront raccordés au Centre d'exploitation de Barhöft (Allemagne) où des équipes de conduite veillent 24h/24 et 7j/7 sur les conditions d'exploitation et déclenchent, le cas échéant, en liaison avec leurs collègues en France, les actions correctives nécessaires.



Illustration 2 : Conduite opérationnelle des installations de production au sein du Centre d'Exploitation de Barhöft

1.3.3. Operations de maintenance aérogénérateurs

Durant la période de garantie, les opérations de maintenance sur les aérogénérateurs seront confiées au fabricant qui conçoit, produit et installe ses machines.

A l'issue de cette période et selon le cadre technique, la maintenance des éoliennes sera confiée pour une période complémentaire :

- Au constructeur des machines ou,
- À la filiale de maintenance du Groupe EnBW : CONNECTED WIND SERVICES

Valeco peut s'appuyer sur le savoir-faire de CONNECTED WIND SERVICES (CWS), opérateur de maintenance du Groupe EnBW Energie Baden-Württemberg AG afin de réaliser des opérations de maintenance indépendamment du constructeur de l'aérogénérateur installé.

En tant que prestataire de maintenance, actif à l'international et cumulant plus de 30 années d'expérience, CWS a pour objectif d'offrir grâce à son indépendance et grâce à son expertise, des prestations adaptées aux enjeux techniques des exploitants de parcs éoliens. CWS est présent en France et a été sélectionné par un constructeur d'éoliennes de premier plan pour la maintenance intégrale de son parc de machines à installer en France.

Si la technologie des turbines est relativement complexe, elle est maîtrisée par les équipes de CWS qui assurent la maintenance de ce type de machines au quotidien pendant la phase d'exploitation de la centrale.

Le pétitionnaire peut donc justifier des capacités techniques disponibles en interne ou grâce à ses co-contractants.

La réalisation des opérations de maintenance grâce aux compétences internes du Groupe EnBW permet en sus de garantir une maintenance flexible et optimisée vis-à-vis des conditions d'exploitation et de pérenniser la maintenance indépendamment du constructeur.

Afin de garantir des prestations de services rapides, les techniciens peuvent à tout moment, accéder à tous les documents et bases de données techniques spécifiques à l'éolienne, grâce à une connexion à distance. De même, ils peuvent accéder à toutes les éoliennes en service à partir du système de surveillance à distance SCADA.

Les messages de défauts sont transmis à une centrale où est déterminé automatiquement quelle équipe de service se trouve la plus proche de l'éolienne en question.

Pour garantir une maintenance efficace des éoliennes, les défauts doivent être acquittés le plus rapidement possible. La condition préalable essentielle, outre la fiabilité des éoliennes, est une bonne gestion des pièces de rechange. Ainsi, pour fournir rapidement et efficacement les matériaux de tous les centres de Service-maintenance, le prestataire de maintenance prend les mesures suivantes :

- Utilisation de composants compatibles,
- Stockage des matériaux et composants standards,
- Réparation,
- Recyclage.

L'ensemble des ressources humaines et techniques du Valeco ou du constructeur permettra à la société PE de Lupsault de réaliser une exploitation du parc éolien répondant à l'ensemble des exigences réglementaires, conformément aux termes contractuels prévus entre ces deux sociétés.

1.3.4. Descriptions des opérateurs d'exploitation maintenance

Avant la mise en service industrielle du Parc éolien de Lupsault, puis suivant une périodicité annuelle, l'exploitant réalisera des **essais** permettant de s'assurer du fonctionnement correct de l'ensemble des équipements. Ces essais comprennent :

- Un arrêt,
- Un arrêt d'urgence,
- Un arrêt depuis un régime de survitesse ou une simulation de ce régime.

Un **système de surveillance** complet garantit la sécurité de l'éolienne. Toutes les fonctions pertinentes pour la sécurité (par exemple : vitesse du rotor, températures, charges, vibrations) sont surveillées par un système électronique et, en plus, là où cela est requis, par l'intervention à un niveau hiérarchique supérieur de capteurs mécaniques. L'éolienne est immédiatement arrêtée si l'un des capteurs détecte une anomalie sérieuse.

Outres les dispositifs de sécurités intégrés aux éoliennes, les opérations de maintenance suivantes contribueront à réduire le risque :

- Maintenance et inspections périodiques sur les éoliennes :
 - Maintenance des 300 heures : la première maintenance après la mise en service a lieu après 300 heures
 - Inspection visuelle : une fois par an
 - Graissage d'entretien : une fois par an

- Maintenance électrique : une fois par an
- Maintenance mécanique : une fois par an
- Lors des **inspections visuelles**, vérification de l'éolienne. Points particuliers de vigilance :
 - Corrosion
 - Dommages mécaniques (par ex. fissures, déformation, écaillage, câbles usés)
 - Fuites (huile, eau)
 - Unités incomplètes
 - Encrassements / corps étrangers
- Maintenance mécanique :
 - Panneaux d'avertissement
 - Pied du mât / local des armoires électriques
 - Fondations
 - Mât : échelle de secours, ascenseurs de service, plate-forme et accessoires, chemin et fixation de câbles, assemblages à vis
 - Nacelle : treuil à chaîne, extincteurs et trousse de secours, système de ventilation, câbles, trappes, support principal, arbre de moyeu, transmissions d'orientation, contrôle d'orientation (« yaw »), couronne d'orientation, entrefer du générateur, groupe hydraulique, frein électromécanique, dispositif de blocage du rotor, assemblages à vis, ...
 - Tête du rotor : rotor, câbles et lignes, générateur, moyeu du rotor et adaptateur de pale, engrenage de réglage des pales (« pitch »), système de graissage centralisé, vis des pales du rotor, pales de rotor,
 - Système parafoudre,
 - Anémomètre.

Les équipes de maintenance de la journée interviennent sur les anomalies et avaries techniques. Il s'agit de maintenance corrective. Elles assurent aussi la pérennité des machines (remplacement de pièces, mise à jour des logiciels, etc.). On parle alors de maintenance préventive.

Le fonctionnement des éoliennes ne se limitant pas aux heures ouvrées, le maintenancier mettra à disposition une astreinte nuit et week-ends/jours fériés chargée veiller au bon fonctionnement des installations.

Trois mois, puis un an après la mise en service industrielle, puis suivant une périodicité qui n'excédera pas trois ans, l'exploitant procédera à un **contrôle de l'aérogénérateur** (contrôle des brides de mât, de la fixation des pales et contrôle visuel du mât). Tous les ans, l'exploitant procédera également à un contrôle des systèmes instrumentés de sécurité. Ces contrôles feront l'objet d'un rapport tenu à la disposition de l'inspecteur des installations classées.

Les **installations électriques extérieures et intérieures** à l'aérogénérateur sont entretenues en bon état et sont contrôlées avant la mise en service industrielle puis à une fréquence annuelle, après leur installation par une personne du service maintenance de l'exploitant.

Le contenu des rapports relatifs aux dites vérifications sont tenus à disposition de l'administration.

De manière générale, l'exploitant dispose d'un **manuel d'entretien** de l'installation dans lequel sont précisés la nature et les fréquences des opérations d'entretien. Il tient également à jour pour

chaque installation un registre dans lequel sont consignées les opérations de maintenance ou d'entretien et leur nature, les défaillances constatées et les opérations correctives engagées.

Le **rôle de l'exploitant** est de superviser le bon fonctionnement des installations de manière plus globalisée. En lien avec le maintenancier, il identifie les points d'amélioration de l'efficacité des moyens de production.

C'est son rôle que de permettre l'accès au parc éolien mais également d'en prévenir les risques éventuels (habilitations, sensibilisation du public, etc.).

Le **contrôle des équipements** de sécurité intrinsèques aux éoliennes est confié à un prestataire type bureau de contrôle.

Le maintenancier comme l'exploitant peut **surveiller à distance** l'état de l'installation de production, ce grâce à un logiciel de supervision type SCADA. Le SCADA permet le pilotage des éoliennes de manière tout à fait indépendante. Il collecte les données de production qui seront utilisées par les protagonistes pour améliorer le rendement des moyens de production.

Cet appareil a également pour fonction d'alerter les équipes d'astreinte de la maintenance lors d'un incident ou d'un dysfonctionnement quelconque.

1.4. CAPACITES FINANCIERES

La société PE de Lupsault a été créée pour le projet éolien objet de la présente demande. Cette société de projet n'a pas de personnel mais est en relation contractuelle avec les entreprises qui assureront l'exploitation (Valeco) et la maintenance du parc (le turbinier). Cette société ne peut donc démontrer d'expérience ou de références indépendamment de ses actionnaires qui apporteront les fonds propres destinés au financement de l'opération.

Par ailleurs, ce dernier étant conditionné à l'obtention des autorisations par la société de projet, elle ne peut donc justifier, au moment du dépôt de la demande, de l'engagement financier ferme d'un établissement bancaire.

La Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) a validé le fait que la preuve de la capacité financière de l'exploitant doit se faire sur **l'économie générale du projet**.

Le pétitionnaire de la présente demande démontre sa capacité financière en présentant les éléments financiers relatifs à son projet.

Le montant de l'investissement est estimé à 16,2M€.

Il convient de préciser que la totalité de l'investissement sera réalisée avant la mise en service de l'installation.

Le **plan d'affaires prévisionnel** sur une durée d'exploitation de 20 ans indiquant les montants prévisionnels de chiffre d'affaires, de coûts et de flux de trésorerie, les charges et produits d'exploitation est présenté en **Annexe n°2.1**.

Le Groupe EnBW souhaiterait financer ce projet intégralement par l'apport de fonds propres dans le cadre d'un financement dit « Corporate » c'est-à-dire sans faire appel à un financement bancaire à l'échelle du projet.

Pour le financement de ces investissements, le Groupe EnBW a un accès flexible à diverses sources de financement parmi lesquelles¹ :

- Programme de financement par émission de dette : 7 Md€ dont 500 M€ levés dans le cadre d'un financement vert (4,3 Md€ disponibles)
- Emission d'obligations hybrides à hauteur de 3 Md€ dont 1 Md€ d'obligations vertes
- Programme de papier commercial à hauteur de 2 Md€ (1,4 Md€ disponibles)
- Ligne de crédit syndiquée à hauteur de 1,5 Md€ (intégralement disponible)
- Lignes de crédit bilatérales à hauteur de 921 M€

La politique financière saine et prévoyante du Groupe EnBW a permis de maintenir des notations de catégorie A par les trois principales agences de notations :

- Moody's Investors Services : A3 / Négatif (14 Juin 2019)
- Standard & Poor's Ratings Services : A- / Stable (26 Juillet 2019)
- Fitch Ratings : A- / Stable (28 Septembre 2018)

¹ À fin Juin 2019

Pour étayer sa démonstration, le pétitionnaire présente en annexes les documents suivants :

- La lettre d'engagement du Groupe EnBW de procéder à l'investissement (**Annexe n°2.2**)
- Une lettre d'honorabilité de l'organisme bancaire des sociétés du Groupe Valeco, à savoir la CAISSE D'EPARGNE CEPAC (**Annexe n°2.3**)

Les principaux résultats financiers de Valeco SAS sont présentés dans le tableau et le graphique ci-dessous :

Tableau 1 : Résultats financier de Valeco SAS

Année	Chiffres d'affaires	Chiffres d'affaires éoliens	Résultat de l'exercice
2016	33 366 000 €	13 261 000 €	5 560 000 €
2017	49 738 000 €	21 430 000 €	11 611 000 €
2018	51 303 000 €	24 321 000 €	4 072 000 €

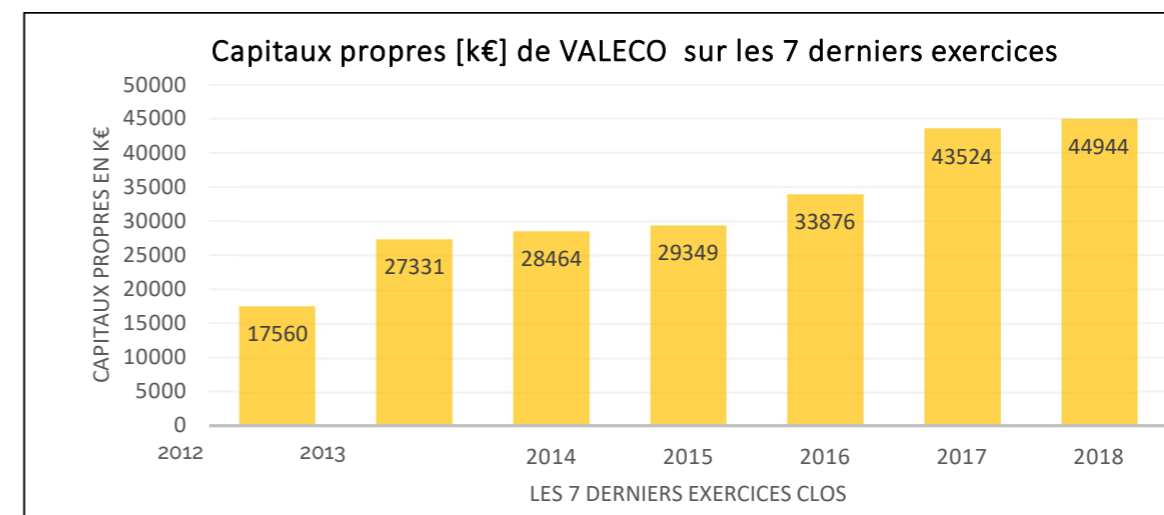


Figure 3 : Capitaux propres de Valeco sur les 7 derniers exercices

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les 3 entités qui formaient le groupe Valeco à savoir, Valeco Ingénierie, Valeco O&M et Valeco SAS ont fusionné sous le nom de Valeco.

Le pétitionnaire présente en **Annexe n°2.5** les bilans comptables des 3 dernières années de la société mère, Valeco SAS et de son bureau d'étude Valeco Ingénierie ainsi que les principales données financières du Groupe EnBW Energie Baden-Württemberg AG (le rapport annuel 2018 complet est téléchargeable sur le site internet de la société : <https://www.enbw.com/integrated-annual-report-2018/further-information/download-center/>).

1.5. GARANTIES FINANCIERES

La mise en service d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent soumise à autorisation au titre de l'article L. 512-1 est subordonnée à la constitution de garanties financières visant à couvrir, en cas de défaillance de l'exploitant lors de la remise en état du site, les opérations prévues à l'article R. 553-6.

La remise en état et la constitution des garanties financières sont prévues par les dispositions de l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement modifié par l'arrêté du 22 juin 2020. Cet arrêté abroge l'arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières, et modifie ou complète les prescriptions fixées dans l'arrêté du 26 août 2011 sur les installations éoliennes soumises à autorisation.

- Méthode de calcul

Le calcul s'effectue par période annuelle. Le montant initial de la garantie financière et l'indice utilisé pour calculer le montant de cette garantie sera fixé par l'arrêté d'autorisation préfectoral.

Le montant des garanties financières est calculé conformément à l'annexe I de l'arrêté du 22 juin 2020.

La formule de calcul du montant des garanties financières pour les parcs éoliens est la suivante :

$$M = \sum (Cu)$$

Où :

- **M** est le montant initial de la garantie financière d'une installation ;
- **C_u** est le coût unitaire forfaitaire d'un aérogénérateur.
Lorsque la puissance unitaire installée de l'aérogénérateur est inférieure ou égale à 2 MW, ce coût est fixé à 50 000 euros.
Lorsque sa puissance unitaire installée de l'aérogénérateur est supérieure à 2 MW, ce coût est fixé par la formule suivante :

$$Cu = 50\,000 + 10\,000 * (P - 2)$$

Où :

- **Cu** est le montant initial de la garantie financière d'un aérogénérateur ;
- **P** est la puissance unitaire installée de l'aérogénérateur, en mégawatt (MW).

Le calcul du montant des garanties financières pour le parc éolien de Lupsault, comprenant 3 éoliennes, est estimé, via la formule précédente, à 207 000€.

Chaque année l'exploitant réactualisera le montant de la garantie financière, par l'application de la formule suivante conformément à l'annexe II de l'arrêté du 22 juin 2020.:

$$M_n = M \times \left(\frac{Index_n}{Index_0} \times \frac{1 + TVA}{1 + TVA_0} \right)$$

Où :

- **M_n** est le montant exigible à l'année n ;
- **M** est le montant initial de la garantie financière de l'installation ;
- **Index_n** est l'indice TP01 en vigueur à la date d'actualisation du montant de la garantie ;
- **Index₀** est l'indice TP01 en vigueur au 1^{er} janvier 2011, fixé à 102,1807 calculé sur la base 20 ;
- **TVA** est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée applicable aux travaux de construction à la date d'actualisation de la garantie ;
- **TVA₀** est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée au 1^{er} janvier 2011, soit 19.60%.

La société PE de Lupsault, atteste conformément à l'arrêté du 26 août 2011, modifié par celui du 22 juin 2020, relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent de :

- La constitution d'une garantie financière effectuée auprès de la caisse régionale de crédit agricole mutuel du Languedoc d'un montant total de 207 000€ ;

Dès lors de l'obtention de l'Autorisation Environnementale Unique :

- De l'envoi d'une copie de la garantie financière à la préfecture et à l'inspecteur des installations classées, dans le délai de 8 (huit) mois avant la mise en service.

Le pétitionnaire s'engage donc à provisionner un montant minimal, fixé par le décret n°2011-985 du 23 août 2011, et son arrêté du 22 juin 2020, pour chaque éolienne à démanteler, à savoir 69 000€ par éolienne soit un montant total de 207 000 € pour le présent parc éolien.

Pour étayer sa démonstration, le pétitionnaire présente la lettre d'intention du gérant de la société PE de Lupsault d'établir les garanties financières auprès du Crédit Agricole du Languedoc (**Annexe n°2.4**).

2. ANNEXES

2.1. PLAN D'AFFAIRE PREVISIONNEL

Caractéristiques

	Nb éoliennes	Puissance par éolienne	Puissance installée	Productible P50	Montant immobilisé
Unité	unités	en Mw	en Mw	en heures éq.	en EUR
Parc	3	3,900	11,70	2 668	16 200 000

Tarif éolien (€/MWh)	57
Coefficient L (Indice inflation électricité)	1,00%
Taux d'emprunt de la société à EnBW	3,50%
Durée prêt	15,00
% de fonds propres	20%
MSI prévisionnelle	2024

Compte d'exploitation	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044
Chiffre d'affaires	889 645	1 797 082	1 815 053	1 833 203	1 851 535	1 870 051	1 888 751	1 907 639	1 926 715	1 945 982	1 965 442	1 985 097	2 004 948	2 024 997	2 045 247	2 293 212	2 571 140	2 622 563	2 675 014	2 728 514	1 391 542
Charges d'exploitation	-231 075	-472 779	-483 653	-494 777	-506 157	-517 799	-529 708	-541 892	-554 355	-567 105	-580 149	-593 492	-607 142	-621 107	-635 392	-650 006	-664 956	-680 250	-695 896	-711 902	-364 138
dt frais de maintenance	-138 645	-283 668	-290 192	-296 866	-303 694	-310 679	-317 825	-325 135	-332 613	-340 263	-348 089	-356 095	-364 285	-372 664	-381 235	-390 004	-398 974	-408 150	-417 538	-427 141	-218 483
dt autres charges d'exploitation	-92 430	-189 112	-193 461	-197 911	-202 463	-207 120	-211 883	-216 757	-221 742	-226 842	-232 059	-237 397	-242 857	-248 443	-254 157	-260 002	-265 983	-272 100	-278 358	-284 761	-145 655
Montant des impôts et taxes hors IS	-72 178	-117 755	-117 873	-117 994	-118 116	-118 241	-118 369	-118 499	-118 631	-118 766	-118 903	-119 043	-119 186	-119 331	-119 479	-121 399	-123 784	-124 253	-124 739	-125 244	-115 361
Excédent brut d'exploitation	586 392	1 206 548	1 213 526	1 220 432	1 227 262	1 234 011	1 240 674	1 247 249	1 253 729	1 260 111	1 266 390	1 272 562	1 278 620	1 284 559	1 290 376	1 521 808	1 782 399	1 818 060	1 854 379	1 891 368	912 043
Dotations aux amortissements	-540 000	-1 080 000	-1 080 000	-1 080 000	-1 080 000	-1 080 000	-1 080 000	-1 080 000	-1 080 000	-1 080 000	-1 080 000	-1 080 000	-1 080 000	-1 080 000	-1 080 000	-540 000	0	0	0	0	0
Provision pour démantèlement	-5 633	-11 267	-11 267	-11 267	-11 267	-11 267	-11 267	-11 267	-11 267	-11 267	-11 267	-11 267	-11 267	-11 267	-11 267	-5 633	0	0	0	0	0
Résultat d'exploitation	40 758	115 281	122 260	129 166	135 995	142 744	149 408	155 982	162 463	168 845	175 124	181 295	187 353	193 293	199 109	976 174	1 782 399	1 818 060	1 854 379	1 891 368	912 043
Résultat financier	-226 800	-436 060	-411 986	-387 062	-361 258	-334 543	-306 885	-278 250	-248 604	-217 912	-186 136	-153 238	-119 178	-83 916	-47 409	-9 614	0	0	0	0	0
Résultat courant avant IS	-186 042	-320 779	-289 726	-257 896	-225 263	-191 799	-157 477	-122 268	-86 141	-49 067	-11 012	28 057	68 175	109 376	151 700	966 561	1 782 399	1 818 060	1 854 379	1 891 368	912 043
Montant de l'impôt sur les sociétés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net après impôt	-186 042	-320 779	-289 726	-257 896	-225 263	-191 799	-157 477	-122 268	-86 141	-49 067	-11 012	28 057	68 175	109 376	151 700	966 561	1 782 399	1 818 060	1 854 379	1 891 368	912 043
Capacité d'autofinancement	359 592	770 488	801 541	833 371	866 004	899 468	933 790	968 999	1 005 125	1 042 200	1 080 255	1 119 324	1 159 441	1 200 643	1 242 966	1 512 194	1 782 399	1 818 060	1 854 379	1 891 368	912 043
Flux de remboursement de dette	-332 162	-681 863	-705 937	-730 862	-756 665	-783 381	-811 039	-839 673	-869 319	-900 012	-931 788	-964 686	-998 745	-1 034 007	-1 070 514	-549 348	0	0	0	0	0
Flux de trésorerie disponible	27 430	88 625	95 603	102 509	109 339	116 087	122 751	129 325	135 806	142 188	148 467	154 638	160 696	166 636	172 453	962 846	1 782 399	1 818 060	1 854 379	1 891 368	912 043

Les charges d'exploitation comprennent l'ensemble des charges courantes encourues pendant la phase d'exploitation, notamment les loyers, les assurances, les frais de maintenance et de réparation, les coûts de gestion technique et administrative et les frais liés au respect des différentes obligations réglementaires comme, par exemple, la constitution des garanties pour démantèlement et les suivis environnementaux.

2.2. LETTRE D'INTENTION DE FINANCEMENT ENBW

EnBW
Energie Baden-Württemberg AG



Durlacher Allee 93
76131 Karlsruhe
Allemagne
Téléphone +49 721 63-06
Fax +49 721 63-12725
www.enbw.fr

EnBW Energie Baden-Württemberg AG 76131 Karlsruhe - Allemagne

PE De Lupsault SARL
A l'attention de la Direction
188 Rue Maurice Béjart
CS 57392
34184 Montpellier Cedex 4
France

Financement du projet éolien de Lupsault 31 août 2020

Madame, Monsieur,

La Société PE De Lupsault société à responsabilité limitée, immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro SIREN 878 552 959 au capital social de 500 EUR que vous représentez porte le projet éolien de Lupsault.

Cette Société est détenue à 100% par le Groupe Valeco et a été créé aux fins du développement, de la réalisation et de l'exploitation de ce projet de parc éolien.

Le Groupe Valeco est un producteur d'énergie renouvelable depuis 1999 et développe, construit et exploite des installations de production d'électricité d'origine renouvelable. Depuis Juin 2019, Valeco fait partie du Groupe EnBW Energie Baden-Württemberg AG.

EnBW est le troisième énergéticien allemand détenu à plus de 95% par des acteurs publics du Bade-Wurtemberg parmi lesquels le Land, des communautés de communes, des municipalités ou leurs régies. Le Groupe EnBW emploie environ 23.300 collaborateurs et a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 18,6 milliards d'euros.

EnBW s'est fixé l'ambition de faire des énergies renouvelables un des principaux vecteurs de croissance dans le cadre de la transition énergétique en allouant à celles-ci près de 58% de l'investissement total du Groupe d'ici à 2021.

Le projet de parc que la société PE de Lupsault porte, représente pour Energie Baden-Württemberg AG l'opportunité de concrétiser cette stratégie par le développement et la mise en service de nouvelles capacités de production renouvelables en France.

Siège social, Karlsruhe
Registre du commerce de Mannheim
N° HRB 107956
N° fiscal intracem. DE 812 334 050
Président du Conseil de Surveillance :
Lutz Feldmann
Directeur
Dr. Frank Mashau (Président)
Thomas Kusterer
Colette Rückert-Hennan
Dr. Hans-Josef Zimmer

1 / 2

EnBW
Energie Baden-Württemberg AG



Nous vous confirmons par la présente notre intention de financer la totalité de l'investissement relatif au projet éolien de Lupsault soit un investissement à hauteur d'un montant de 16 200 000 d'euros.

EnBW réalisera l'investissement au moyen d'un financement de groupe donc sans un financement bancaire spécifique au projet. Notre Groupe dispose d'un excellent accès aux marchés financiers internationaux et entretient des relations d'affaires de longue date avec des établissements financiers de premier plan. Ceci permet à EnBW de disposer à tout moment du financement pour l'investissement à venir.

Grâce à une stratégie financière saine et prévoyante et à un modèle économique pérenne, EnBW a obtenu de la part des trois agences de notation internationalement reconnues les notations supérieures suivantes :

- Moody's Investors Services : A3 / Négatif (14 Juin 2019)
- Standard & Poor's Ratings Services : A- / Stable (26 Juillet 2019)
- Fitch Ratings: BBB+ / Stable (25 Mars 2020)

L'investissement sera soumis à l'approbation préalable des instances décisionnelles du Groupe, une fois les autorisations administratives obtenues.

Au vu de la qualité des projets développés et des échanges permanents entre les équipes Valeco et EnBW, nous avons toutes les raisons de penser que ce projet sera en phase avec les attentes techniques et financières du Groupe.

Nous vous prions, Monsieur, Madame, de bien vouloir accepter l'expression de nos sentiments distingués.


i. V. Ingo-Peter Voigt
Senior Vice President
Finance, M&A and Investor Relations
EnBW Energie Baden-Württemberg AG


i. V. Markus Pfäffle
Director Bank-/Project Finance
EnBW Energie Baden-Württemberg AG

2 / 2

2.3. LETTRE D'HONORABILITE D'UN ORGANISME FINANCIER



GROUPE VALECO
A l'attention de M. DAUMARD
François, Président
188 Rue Maurice Béjart
34184 Montpellier

Objet : Lettre d'intérêt

Marseille, le 30 Novembre 2020

Monsieur Daumard,

Financier de référence des projets ENR des territoires, la Caisse d'Épargne CEPAC tient à vous souligner tout l'intérêt qu'elle porte à sa relation historique avec le Groupe VALECO débutée en 2016, désormais membre du groupe ENBW, acteur de référence du marché de l'électricité européen.

Dans cette continuité, nous demeurons prêts à étudier vos projets éoliens ou photovoltaïques pour tout ou partie de leur financement bancaires, sous réserve de l'ensemble des dues diligences usuelles et, comme il se doit, de l'éventuel accord de nos comités de crédit. Nous sommes par ailleurs prêts à étudier la mise en place des garanties financières de démantèlement et de remise en état de site conformément au décret et l'arrêté des 23 et 26 Août 2011, modifié par arrêté du 22 juin 2020.

Les modalités relatives aux garanties financières sont définies par le même arrêté précité, en section 8.

Dès lors, le coût unitaire forfaitaire de la garantie pour un aérogénérateur, lorsque sa puissance unitaire installée est supérieure à 2 MW est fixé par la formule suivante :

$$Cu = 50\,000 + 10\,000 * (P-2)$$

où :

- Cu est le montant initial de la garantie financière d'un aérogénérateur ;
- P est la puissance unitaire installée de l'aérogénérateur, en mégawatt (MW).

Ces financements et garanties s'inscriraient dans le prolongement de la relation partenariale entre la Caisse d'Épargne CEPAC et VALECO, engagée au travers du financement de projets emblématiques, notamment éoliens, portant sur des portefeuilles de projets de plusieurs centaines de millions d'EUR en valeur d'investissements cumulés et de plusieurs centaines de MW en puissance.

Sur la base des informations à notre disposition à ce jour, nous sommes tout à fait convaincus dans la capacité de VALECO à développer et financer des projets d'envergure de ce type, en France comme à l'international, tout en respectant ses engagements financiers et commerciaux.

Depuis notre entrée en relation, nous avons ainsi pu noter le sérieux et le professionnalisme mis en œuvre dans la réalisation de vos projets. Nous vous souhaitons ainsi le meilleur succès dans vos futures réalisations.

Je vous prie d'agréer Monsieur Daumard l'expression de mes salutations distinguées,

Bien cordialement,

Amaury SCHOENAUER
Directeur des Financements Structurés

2.4. LETTRES D'INTENTION DE GARANTIES FINANCIERES



Lettre d'intention de constitution des garanties financières

PE de Lupsault
Commune de Lupsault

Je soussigné, Sébastien APPY, agissant en qualité de Gérant de la SARL PE de Lupsault domiciliée au
188 rue Maurice Béjart
CS 57392 - 34080 MONTPELLIER
laquelle est inscrite au registre des commerces et des sociétés de Montpellier
sous le numéro SIREN 878 552 959
immatriculée depuis le 29/10/2019

atteste conformément à l'arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des
garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du
vent de :

- ✓ l'intention de la société PE de Lupsault de constituer une garantie financière auprès de la caisse
régionale de crédit agricole mutuel du Languedoc,
- ✓ d'un montant de 69 000 € par éolienne soit un total de 207 000€,
- ✓ avant la mise en service de l'installation.

Fait à Montpellier, le 21/04/2021

Sébastien APPY
Gérant

PE DE LUPSAULT
188 rue Maurice Béjart – CS 57392 - 34184 MONTPELLIER Cedex 4 – France
Tél. 04 67 40 74 00 – Fax 04 67 40 74 05 – www.groupevaleco.com

2.5. BILAN COMPTABLE DES 3 DERNIERES ANNEES

1 BILAN - ACTIF DGFP N° 2050 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS VALECO** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : **12**
 Adresse de l'entreprise : **188 RUE MAURICE BEJART 34080 MONTPELLIER** Durée de l'exercice précédent : **12**
 Numéro SIRET * : **4213794600031** Néant

		Exercice N, clos le		Exercice N-1		
		31/12/2018		31/12/2017		
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net	
		1	2	3	4	
Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISE *	Frais d'établissement *					
	Frais de développement *					
	Concessions, brevets et droits similaires	94 725	64 949	29 776	8 652	
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles	73 065		73 065	36 726	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
	Terrains					
	Constructions	1 707 509	436 588	1 270 921	1 344 236	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	265 515	43 491	222 024	235 264	
	Autres immobilisations corporelles	806 656	403 603	403 054	399 460	
	Immobilisations en cours	42 235		42 235		
	Avances et acomptes					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence					
	Autres participations	8 723 364	25 370	8 697 995	8 394 266	
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	22 888 783		22 888 783	19 216 709		
Prêts						
Autres immobilisations financières *	1 746 397		1 746 397	56 707		
TOTAL (II)		36 348 249	974 001	35 374 248	29 692 019	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements					
	En cours de production de biens	555 130	489 217	65 913	7 478	
	En cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Clients et comptes rattachés (3) *	3 617 984		3 617 984	2 442 573	
	Autres créances (3)	36 970 921	745 074	36 225 848	29 311 220	
	Capital souscrit et appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)					
Disponibilités	6 200 444		6 200 444	10 762 735		
Charges constatées d'avance (3) *	144 738		144 738	41 426		
TOTAL (III)		47 489 217	1 234 290	46 254 927	42 565 432	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	50 102		50 102	3 107	
	TOTAL GENERAL (I à VI)		83 887 568	2 208 291	81 679 277	72 260 558
	Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes			(3) Part à plus d'un an :	

Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2 BILAN - PASSIF avant répartition DGFP N° 2051 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS VALECO** Néant

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :11.192.751.....)	11 192 751	11 192 751	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	17 821 196	17 821 196	
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)			
	Réserve légale (3)	1 843 260	1 037 326	
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			
	Report à nouveau	27 647 021	15 020 548	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	9 969 084	16 118 667	
	Subventions d'investissement	29 750	31 500	
	Provisions réglementées *			
	TOTAL (I)		68 503 062	61 221 988
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		
		Avances conditionnées		
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	50 102	3 107	
	Provisions pour charges			
TOTAL (III)		50 102	3 107	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	3 791 805	1 474 745	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	5 484 069	6 239 592	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 573 970	1 723 193	
	Dettes fiscales et sociales	1 720 130	1 560 272	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	411		
	Autres dettes	28 928	7 187	
	Compte régular. Produits constatés d'avance (4)	526 799		
TOTAL (IV)		13 126 113	11 004 988	
Ecarts de conversion passif* (V)			30 475	
TOTAL GENERAL (I à V)		81 679 277	72 260 558	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	9 576 293	9 731 986	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	4 184		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

3 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste) DGFIP N° 2052 2019

Désignation de l'entreprise : **SAS VALECO** Néant *

	Exercice N		Exercice (N-1)
	France	Exportations et livraisons intracomunautaires	
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises *	FA	FB	FC
Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD	FE	FF
	FG	FH	FI
Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL
Production stockée *			FM
Production immobilisée *			FN
Subventions d'exploitation			FO
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP
Autres produits (1) (11)			FQ
Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR		FR
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS
Variation de stock (marchandises) *			FT
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV
Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW
Impôts, taxes et versements assimilés *			FX
Salaires et traitements *			FY
Charges sociales (10)			FZ
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$		GA
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *	GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD
Autres charges (12)			GE
Total des charges d'exploitation (4) (II)	GF		GF
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)		GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)		GI
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participations (5)			GJ
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK
Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL
Reprises sur provisions et transferts de charges			GM
Différences positives de change			GN
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO
Total des produits financiers (V)	GP		GP
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ
Intérêts et charges assimilées (6)			GR
Différences négatives de change			GS
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT
Total des charges financières (VI)	GU		GU
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)			
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			
	GV		GV
	GW		GW

(RENVois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite) DGFIP N° 2053 2019

Désignation de l'entreprise : **SAS VALECO** Néant *

	Exercice N		Exercice N-1
	France	Exportations et livraisons intracomunautaires	
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		HA
Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		HB
Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		HC
Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		HD
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		HE
Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		HF
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		HG
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		HH
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ		HJ
Impôts sur les bénéfices * (X)	HK		HK
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL		HL
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM		HM
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)			
	HN		HN
RENVois			
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		HO
(2) Dont $\left\{ \begin{array}{l} \text{produits de locations immobilières} \\ \text{produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)} \end{array} \right.$	HY		HY
	IG		IG
(3) Dont $\left\{ \begin{array}{l} - \text{Crédit-bail mobilier}^* \\ - \text{Crédit-bail immobilier} \end{array} \right.$	HP		HP
	HQ		HQ
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		IH
(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		IJ
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		IK
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		HX
(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		RC
	RD		RD
(9) Dont transferts de charges	A1		A1
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		A2
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		A3
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		A4
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PCEA		844 450	
SUBVENTION INVST		1 750	
AAR + REMBT FRAIS		16 278	
VNC	26 129		
CHARGES S/ EX ANTERIEUR	4 187		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1 BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *	
Désignation de l'entreprise : SAS VALECO		12	
Adresse de l'entreprise : 188 RUE MAURICE BEJART 34080 MONTPELLIER		Durée de l'exercice précédent *	
Numéro SIRET * 4 2 1 3 7 7 9 4 6 0 0 0 3 1		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N, en €	N-1
		31122019	31122018
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			
AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
AB	AC		
Frais d'établissement *			
CX	CC		
Frais de développement *			
AF	AC	153 646	91 083
Concessions, brevets et droits similaires			
AF	AI	110 000	4 003
Fonds commercial (1)			
AJ	AK	62 528	62 528
Autres immobilisations incorporelles			
AL	AM		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
AN	AC		
Terrains			
AP	AC	1 707 509	509 904
Constructions			
AR	AS	265 515	58 467
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
AT	AU	1 902 469	561 043
Autres immobilisations corporelles			
AV	AW	43 344	43 344
Immobilisations en cours			
AX	AY		
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)			
CS	CT		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence			
CU	CV	14 595 387	85 901
Autres participations			
BB	BC		
Créances rattachées à des participations			
BD	BE	22 057 837	22 057 837
Autres titres immobilisés			
BF	BG		
Prêts			
BH	BI	1 211 880	1 211 880
Autres immobilisations financières *			
TOTAL (II)		42 110 115	1 310 400
		40 799 715	35 374 248
ACTIF CIRCULANT			
STOCKS *			
BL	BM		
Matières premières, approvisionnements			
BN	BO	617 391	499 618
En cours de production de biens			
BP	BO		
En cours de production de services			
BR	BS		
Produits intermédiaires et finis			
BT	BU		
Marchandises			
BV	BW		
Avances et acomptes versés sur commandes			
BX	BY	3 271 221	3 271 221
Clients et comptes rattachés (3) *			
BZ	CA	42 223 248	2 260 303
Autres créances (3)			
CB	CC		
Capital souscrit et appelé, non versé			
CD	CE		
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)			
CF	CG	10 714 439	10 714 439
Disponibilités			
CH	CI	104 150	104 150
Charges constatées d'avance (3) *			
TOTAL (III)		56 930 449	2 759 921
		54 170 528	46 254 927
Comptes de régularisation			
CW			
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
CV			
Primes de remboursement des obligations (V)			
CN		3 251	3 251
Ecart de conversion actif * (VI)			
TOTAL GENERAL (I à VI)		99 043 815	4 070 321
		94 973 494	81 679 277
Revois : (1) Dont droit au bail : 110 000		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR 36 311 459
Classe de réserve de propriété :		Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *	
Désignation de l'entreprise : SAS VALECO		12	
Adresse de l'entreprise : 188 RUE MAURICE BEJART 34080 MONTPELLIER		Durée de l'exercice précédent *	
Numéro SIRET * 4 2 1 3 7 7 9 4 6 0 0 0 3 1		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES			
DA	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :11 260 449.....)	11 260 449	11 192 751
DB	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	21 392 989	17 821 196
DC	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)		
DD	Réserve légale (3)	1 843 260	1 843 260
DE	Réserves statutaires ou contractuelles		
DF	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		
DG	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)		
DH	Report à nouveau	37 616 105	27 647 021
DI	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(1 093 587)	9 969 084
DJ	Subventions d'investissement	28 000	29 750
DK	Provisions réglementées *	4 391	
DL	TOTAL (I)	71 051 607	68 503 062
Autres fonds propres			
DM	Produit des émissions de titres participatifs		
DN	Avances conditionnées		
DO	TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges			
DP	Provisions pour risques	573 946	50 102
DQ	Provisions pour charges		
DR	TOTAL (III)	573 946	50 102
DETTES (4)			
DS	Emprunts obligataires convertibles		
DT	Autres emprunts obligataires		
DU	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	3 951 996	3 791 805
DV	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EJ)	16 986 271	5 484 069
DW	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DX	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	714 007	1 573 970
DY	Dettes fiscales et sociales	1 282 923	1 720 130
DZ	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	45 579	411
EA	Autres dettes	51 529	28 928
EB	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	230 216	526 799
EC	TOTAL (IV)	23 262 522	13 126 113
ED	Ecarts de conversion passif *	85 420	
EE	TOTAL GENERAL (I à V)	94 973 494	81 679 277
REVOIS			
IB	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		
IC	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre		
ID		Réserve de réévaluation (1976)	
IE	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		
EF	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	2 859 051	9 576 293
EG	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	5 226	4 184

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

3 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste) DGFiP N° 2052 2020

Désignation de l'entreprise : **SAS VALECO** Néant

		Exercice N		Total	Exercice (N-1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens* services* }	FD	FE	FF	36 287	31 418
		FG	FH	FI	5 479 723	9 804 164
		FJ	FK	FL	5 516 010	9 835 582
	Chiffres d'affaires nets*					
	Production stockée *			FM	62 261	109 259
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO	3 000	2 077
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP	494 794	4 537
	Autres produits (I) (11)			FQ	22 471	1 187
Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	6 098 537	9 952 641	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS		
	Variation de stock (marchandises) *			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	3 922 241	4 014 555
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	190 539	206 676
	Salaires et traitements *			FY	2 891 690	1 764 148
	Charges sociales (10)			FZ	1 196 823	804 866
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions }		GA	318 571	242 966
				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC	499 618	50 824
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD			
	Autres charges (12)			GE	22 575	3 242
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	9 042 058	7 087 276
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			GG	(2 943 522)	2 865 365
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GJ	1 860 120	4 400 220	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK	1 743 004	1 634 478	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL	830 570	601 392	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GM	72 097	1 941 189	
	Différences positives de change		GN	4	194	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)			GP	4 505 795	8 577 472	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *		GQ	2 171 702	135 593	
	Intérêts et charges assimilées (6)		GR	678 447	526 414	
	Différences négatives de change		GS	17 763	1 531	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GT			
Total des charges financières (VI)			GU	2 867 911	663 538	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)			GV	1 637 884	7 913 934	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			GW	(1 305 638)	10 779 299	

RENVOIS : voir tableau n° 2053-1 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite) DGFiP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise : **SAS VALECO** Néant

		Exercice N		Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	16 278	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	1 287 150	846 200
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	1 287 150	862 478
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	135	4 187
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	1 270 485	26 129
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	5 441	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	1 276 061	30 316
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	11 089	832 162	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ	235 141	212 187	
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	(436 102)	1 430 190	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	11 891 482	19 392 591	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	12 985 069	9 423 507	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)			HN	(1 093 587)	9 969 084	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous) }			HY		
				IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier }			HP	7 844	11 128
				HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9) Dont transferts de charges			A1	5 578	4 537
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :						
PCEA / VNC				1 270 485	1 280 626	
SUBVENTION INVST					1 750	
AMENDES				135		
AMT EXCEPT ET DERO				5 441		
SOLDE CPTE					4 773	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2.6. PRINCIPAUX RESULTATS DU GROUPE ENBW

EnBW Energie Baden-Württemberg AG,
Karlsruhe, Balance sheet as of
31 December 2019

in € million	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Assets			
Non-current assets			
Intangible assets	(1)	519.6	635.4
Property, plant and equipment	(2)	933.7	1,248.4
Financial assets	(3)	22,125.6	20,130.5
		23,578.9	22,014.3
Current assets			
Inventories	(4)	494.5	446.7
Receivables and other assets	(5)	2,530.5	3,336.4
Securities	(6)	45.8	119.2
Cash and cash equivalents	(7)	169.5	628.1
		3,240.3	4,530.4
Prepaid expenses	(8)	366.5	1,226.3
Surplus from offsetting	(9)	315.8	268.1
		27,501.5	28,039.1
Equity and liabilities			
Equity	(10)		
Subscribed capital		708.1	708.1
Treasury shares		-14.7	-14.7
Issued capital		(693.4)	(693.4)
Capital reserve		776.0	776.0
Revenue reserves		1,872.5	1,872.5
Retained earnings		383.6	279.1
		3,725.5	3,621.0
Extraordinary items for investment cost subsidies and grants	(11)	23.4	24.0
Provisions	(12)	11,204.4	11,032.4
Liabilities	(13)	12,094.2	12,414.7
Deferred income	(14)	454.0	947.0
		27,501.5	28,039.1

EnBW Energie Baden-Württemberg AG,
Karlsruhe, Income statement from
1 January to 31 December 2019

in € million	Notes	2019	2018
Revenue	(15)	38,220.6	24,883.1
Changes in inventories		15.5	18.0
Other own work capitalised		13.1	8.6
Other operating income	(16)	1,230.8	737.6
Cost of materials	(17)	-37,385.9	-24,364.2
Personnel expenses	(18)	-653.8	-630.2
Amortisation and depreciation	(19)	-569.3	-458.1
Other operating expenses	(20)	-645.2	-636.6
Earnings before interest and taxes		225.8	-441.8
Investment income	(21)	301.0	309.1
Income from profit and loss transfer agreements		382.7	442.4
Income from other securities and loans held as financial assets	(22)	75.7	91.3
Other interest and similar income	(23)	85.6	60.5
Impairment losses on financial assets and securities from current assets		-91.2	-104.7
Expenses from loss transfer agreements		-90.5	-48.5
Interest and similar expenses	(24)	-692.6	-823.1
Income taxes	(25)	88.5	-286.0
Earnings after tax		285.0	-800.8
Other taxes	(26)	-4.4	0.1
Annual net profit/loss	(27)	280.6	-800.7
Profit/loss carried forward from the previous year		103.0	827.8
Transfers from other revenue reserves		0.0	252.0
Retained earnings		383.6	279.1

EnBW Energie Baden-Württemberg AG, Karlsruhe, Annex 2019

Development of non-current assets

in € million	Acquisition and production costs				
	As of 01/01/2019	Additions	Reclassification	Disposals	As of 31/12/2019
Intangible assets					
Internally developed software	5.9	5.1	0.1	0.0	11.1
Concessions acquired for a consideration, industrial property rights and similar rights and values, as well as licenses for such rights and values	1,168.9	15.7	0.5	4.1	1,201.0
Goodwill	230.1	0.0	0.0	0.0	230.1
Payments on account	2.0	12.8	-1.1	0.0	13.7
	1,426.9	33.6	-0.5	4.1	1,455.9
Property, plant and equipment					
Land and buildings	738.9	7.7	1.3	1.0	746.9
Technical equipment and machines	1,633.3	57.4	28.2	116.4	1,602.5
Factory and office equipment	322.6	16.6	0.9	3.2	336.9
Advance payments and construction in progress	49.5	35.1	-29.9	3.1	51.6
	2,744.3	116.8	0.5	123.7	2,737.9
Financial assets					
Shares in affiliated entities	13,994.3	2,058.2	0.0	796.0	16,056.5
Loans to affiliated entities	2,002.5	1,081.2	0.0	731.0	2,352.7
Investments	2,139.0	167.7	0.0	679.0	1,627.7
Loans to investments	2.6	0.0	0.0	0.4	2.2
Securities held as non-current assets	2,751.8	0.0	0.0	25.0	2,726.8
Other loans	0.1	0.5	0.0	0.0	0.6
	20,890.3	4,107.6	0.0	2,231.4	22,766.5
	25,061.5	4,258.0	0.0	2,359.2	26,960.3

						Accumulated amortisation		Carrying amount	
	As of 01/01/2019	Impairment losses	Reclassification	Disposals	Reversals of impairment losses	As of 31/12/2019	As of 31/12/2019	As of 31/12/2018	
	3.3	1.8	0.0	0.0	0.0	5.1	6.0	2.6	
	558.1	147.3	-0.2	4.1	0.0	701.1	499.9	630.8	
	230.1	0.0	0.0	0.0	0.0	230.1	0.0	0.0	
	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	13.7	2.0	
	791.5	149.1	-0.2	4.1	0.0	936.3	519.6	635.4	
	401.8	117.8	-4.2	0.6	0.0	514.8	232.1	337.1	
	850.2	265.0	4.3	105.9	0.0	1,013.6	588.9	783.1	
	241.4	37.4	0.1	3.1	0.0	275.8	61.1	81.2	
	2.5	0.0	0.0	2.5	0.0	0.0	51.6	47.0	
	1,495.9	420.2	0.2	112.1	0.0	1,804.2	933.7	1,248.4	
	531.1	88.4	0.0	0.0	0.0	619.5	15,437.0	13,463.3	
	3.3	0.0	0.0	3.3	0.0	0.0	2,352.7	1,999.2	
	226.9	2.1	0.0	206.3	0.0	20.7	1,607.0	1,914.0	
	0.4	0.0	0.0	0.0	0.4	0.0	2.2	2.2	
	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.2	2,726.6	2,751.7	
	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.5	0.1	0.1	
	759.8	91.1	0.0	209.6	0.4	640.9	22,125.6	20,130.5	
	3,047.2	660.4	-0.0	325.8	0.4	3,381.4	23,578.9	22,014.3	